



Probleme avec ma caisse de prevoyance

Par **celine48**, le **03/12/2015** à **18:12**

bonjour je suis infirmière à domicile depuis 2006. en 2006 j'ai souscrit une assurance prévoyance santé . mon chiffre d'affaires étant nul le jour de la venue du commercial, ce dernier m'a fait souscrire le minimum sans couverture indemnisation en cas d'invalidité, il m'a dit vouloir me contacter lorsque mon activité aurait démarrée.

de 2006 à 2014 j'ai travaillé comme une dingue avec mon mari qui est infirmier aussi dans notre cabinet et qui a souscrit les mêmes contrats. en septembre 2014 je tombe malade la je m'aperçois que mes indemnités versées ne couvrent pas mes charges réelles liées a mon activité professionnelle. Je demande à revoir le commercial qui se déplace mais me dit que les clauses de mon contrat ne peuvent être changées en ma faveur puisqu'un problème médical est connu maintenant. Je lui fais remarquer qu'a aucun moment sa compagnie n'a jugé utile de connaitre mon chiffre d'affaire depuis toutes ces années, il reconnait ne pas avoir fait son travail.

Aujourd'hui je suis toujours en arrêt, inopérable et en instance d'être placée en invalidité. J'ai écrit une lettre de recours en leur précisant qu'il y a pour moi un défaut d'obligation d'information et de conseil.

Leur réponse est a mourir de rire ils me répondent qu'ils ont la trace de m'avoir téléphoné le 18/08/2008 avoir laissé un message et que je n'ai pas donné suite.

Certes au mois d'aout je devais etre en vacances et 1 seul appel entre 2006 et 2014 c'est pour moi un peu léger

Qu'en pensez vous? quels sont mes droits?